



Déclaration liminaire – CSASD du Vaucluse du 02/02/2023 pour l'UNSA Éducation

Madame la Directrice Académique,

Les principales mesures budgétaires actées au plan national se déclinent désormais localement et vont à nouveau dégrader les conditions d'enseignement.

Le refus de prendre à leur juste mesure les défis éducatifs et pédagogiques, les carences du système en matière d'attractivité et de formation est encore présent. Les moyens nécessaires à l'accompagnement des élèves qui en ont le plus besoin ne sont pas au rendez-vous.

Les constats sur le défaut d'attractivité du métier, les dégradations des conditions d'exercices, sont sans appel.

La désaffection des concours mais également le problème de recrutement accentue les difficultés.

Les rémunérations insuffisantes et les perspectives d'amélioration n'ont provoqué jusqu'à présent qu'un choc de déception.

Dans le 1^{er} degré, la dotation nulle ne sera pas suffisante et mettra le fonctionnement du service public d'éducation dans des difficultés majeures de fonctionnement.

Plusieurs écoles sont à réétudier avec attention aujourd'hui. C'est le cas par exemple des écoles élémentaires Fabre B à Avignon ou Camus à Orange.

Cette dotation nulle ne permettra pas l'amélioration nécessaire des conditions d'enseignement au-delà des limitations d'effectifs prévus en GS, CP et CE1. En effet, la mise à l'arrêt par l'exécutif du travail sur la structuration du tissu scolaire depuis 2017 empêche de réorienter les marges dégagées par la baisse démographique. Les écoles connaissent des besoins importants même s'ils sont moins visibles immédiatement que les ouvertures et fermetures de classes : présence

d'enseignants spécialisés pour répondre aux besoins éducatifs particuliers toujours plus prégnants, moyens de remplacement notamment pour la formation initiale et continue ou temps dévolu à la direction d'école. Sur ce point, l'effort engagé depuis deux ans pour améliorer les temps de décharge de direction est désormais mis à l'arrêt alors que le travail engagé est loin d'être achevé.

Dès la rentrée, une fois encore, une forte tension s'est mise en place sur les effectifs de remplaçants. Les remplacements sont trop souvent assurés au mieux à flux tendu, sans anticipation, ce qui place les collègues dans des situations de tension et laisse bien trop souvent les élèves et les familles sans solution acceptable.

Cela implique nécessairement des créations de postes de remplaçants dans toutes les circonscriptions.

Vous avez la volonté de modifier la structuration des moyens de remplacement dans le département, en créant une "brigade départementale de remplacement".

Quelques questions restent cependant.

Pour le SE-UNSA, il manque certains éclaircissements, notamment sur les remplacements courts ou longs, sur le "choix" de remplacement dans la fiche de vœux (si de très nombreux enseignants choisissent prioritairement le même type de remplacement, que se passe-t-il). Le fait de privilégier la distance du domicile ou la distance de l'école de rattachement doit être distinct du type de remplacement.

Si la zone départementale peut répondre à certains besoins, les zones "circonscriptions" doivent continuer à exister et rester majoritaires, avec une gestion par les équipes de circonscription, au plus près de terrain.

Au vu des modifications et contraintes que ce changement de statut peut impliquer, nous demandons qu'une bonification soit mise en place pour les brigades qui déciderait de participer au mouvement prochain.

Nous demandons également des éclaircissements sur le mode de récupération de heures effectuées en plus des heures de services par les TR et les brigades.

Depuis plusieurs années nous dénonçons le choix de fragiliser les RASED en supprimant des postes alors qu'ils sont indispensables au fonctionnement des établissements et à l'accompagnement des élèves rencontrant de grandes difficultés

scolaires. Il est temps de changer d'orientation pour répondre à la réalité des besoins des élèves des écoles.

À l'heure de la préparation de la conférence nationale sur le handicap, il est urgent de mettre à plat le fonctionnement de l'École inclusive et de se donner les moyens de répondre effectivement et pleinement aux besoins tels qu'ils existent de façon criante. Cela nécessite de dépasser une politique purement comptable qui nie les difficultés de la communauté éducative et fragilise les personnels et les élèves. L'école inclusive, enjeu majeur de l'École, n'est abordée par l'exécutif que comme un slogan sans garantir les conditions d'un accès effectif et réel au droit à l'éducation tel qu'il est défini par la convention internationale des droits de l'enfant. Cette approche met en souffrance des personnels, des enfants et leur famille en n'offrant pas les réponses adaptées aux besoins des élèves. Et que dire des moyens mobilisés par l'employeur en matière de postes adaptés, de moyens mis à disposition pour les aménagements de postes nécessaires au maintien dans l'emploi des personnels en situation de handicap : ils sont indigents.

Des créations de postes de RASED, de psychologues scolaires et de référents de scolarité sont là aussi clairement indispensables.

D'autres domaines appellent eux aussi une réaction. Ils ont, depuis trop longtemps, été ignorés : c'est notamment le cas de la sous-administration de notre ministère. La surcharge de travail pour les personnels a atteint les limites du supportable et rien n'est fait pour apporter une réponse. Les ambitions du ministère en matière d'amélioration de la gestion des ressources humaines, pourtant affichées comme une priorité, sont d'emblée obérées par la réalité. Les moyens attribués aussi bien aux services académiques qu'aux établissements, dans un contexte fortement dégradé depuis longtemps, annoncent une nouvelle fragilisation de l'administration du système éducatif préjudiciable aux personnels et aux élèves.

A ce sujet, nous souhaitons avoir des informations sur les retards de versement de certaines indemnités (par exemple pour l'indemnité de tutorat des M2 alternants, avec plus de 7 mois de retard de versement et pour laquelle des intérêts moratoires doivent être prévus).

De même où en sont les enveloppes de frais de déplacement des personnels itinérants (conseiller pédagogique, maître E) ?

Pourquoi écarter les contractuels de l'indemnité REP en les rattachant administrativement à une école non REP, alors que certains exercent dans une école REP ?

Dans la vision globale portée par l'UNSA Éducation, notre système est également gravement fragilisé par le sous-investissement des missions accomplies par les personnels sociaux et de santé.

Là où il faudrait de la stabilité et une vision d'ensemble, le ministère va créer encore bien inutilement des tensions sans apporter de solution aux vrais problèmes de l'École. Un état critique a été atteint.

Notre système éducatif vit de multiples crises : crise de sa capacité à faire mieux réussir chaque élève, en particulier les plus fragiles, crise de fonctionnement, crise de recrutement et crise de justice sociale notamment. Autant de crises pour l'École qui font écho aux crises subies par le pays.

Pour le SE-Unsa, il faut protéger notre service public d'Éducation pour redonner confiance en l'avenir à notre pays et offrir des perspectives positives aux professionnels qui font l'École.

En supprimant 1 500 emplois, l'État continue d'ignorer les enjeux posés à notre système éducatif et à ses personnels.

Je vous remercie de votre attention.